

Aspects fiscaux de la transmission

Forbach

21 juin 2012

Franck DELVAL
Directeur Général



Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

La transmission d'entreprise repose en France principalement sur deux approches :

- La transmission à titre gratuit qui induit une notion de donation ou de succession.
- La transmission à titre onéreux qui induit une notion de cession est donc de transaction.

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

A. La transmission à titre gratuit de l'entreprise

Le principe : La réduction de la base taxable

Le démembrement des titres de la société

- Le dirigeant conserve l'usufruit et ne donne que la nue-propiété des titres de sa société.
- Fiscalement, la valeur de la nue-propiété est déterminée en fonction de l'âge de l'usufruitier et selon le barème de l'article 669 du C.G.I. Ainsi, par exemple un dirigeant qui donne à ses enfants la nue-propiété de ses titres à l'âge de 63 ans, transmettra sur une base de 60 % de la valeur des titres détenus en pleine propriété.
- Les prérogatives de gouvernance du donateur usufruitier peuvent être statutairement étendues aux droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires à la seule condition de conserver au nu-propiétaire le droit de participer aux décisions collectives.

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Le pacte DUTREIL

L'article 787 B du C.G.I. permet aux dirigeants d'entreprise de profiter d'une exonération partielle de 75% sur la valeur des titres transmis tant au titre d'une donation que d'une succession.

Ce régime de faveur est subordonné au respect des conditions suivantes :

- signature d'un engagement collectif de conservation d'une durée d'au moins 2 ans portant sur un seuil minimal de participation dans les droits financiers et les droits de vote de 34 % pour les sociétés non cotées et 20% pour les sociétés cotées.
- le respect par les signataires du pacte d'un engagement individuel de conservation d'une durée de 4 ans à compter de la fin de l'engagement collectif.
- L'exercice d'une fonction de direction par l'un au moins des signataires de l'engagement collectif pendant toute la durée de l'engagement collectif de conservation et d'une durée minimale de 3 années à compter de la transmission à titre gratuit.

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Le dirigeant a la faculté de cumuler démembrement de propriété des titres de sa société avec le pacte DUTREIL sous réserve de limiter statutairement les droits de l'usufruitier aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Les abattements en ligne direct

Après application des abattements liés à la réserve d'usufruit et à la décote DUTREIL, l'actif donné ne devient taxable que pour sa part dépassant 159.325 € entre parent et enfant. Le bénéfice de cet abattement peut être renouvelé tous les 10 ANS.

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Exemple : Un dirigeant âgé de 65 ans souhaite transmettre la nue-propriété des titres de son entreprise à ses 3 enfants valorisés 3.186.500 euros en pleine propriété.

Quel est le coût de cette transmission ?

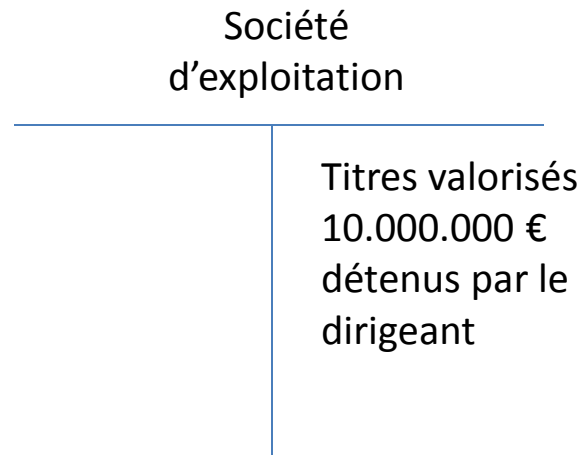
DROITS DE DONATION /PACTE DUTREIL	
Valorisation de la pleine propriété des titres	3.186.500 €
Base taxable après abattement de 75%	796.625 €
Valorisation de la N.P. des titres	477.975 €
Part par donataire	159.325 €
Abattement de 159.325 €	159.325 €
Base taxable	0

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Exemple de transmission d'entreprise intra familiale

- Un dirigeant Jacques à 2 enfants Pierre et Paul et souhaite transmettre son entreprise valorisée 10 millions d'euros à son fils Paul tout en respectant une stricte égalité entre eux. Il ne dispose pas d'un patrimoine privé suffisant pour allouer son autre enfant. Le dirigeant souhaite récupérer 5 millions d'euros au titre de cette opération.

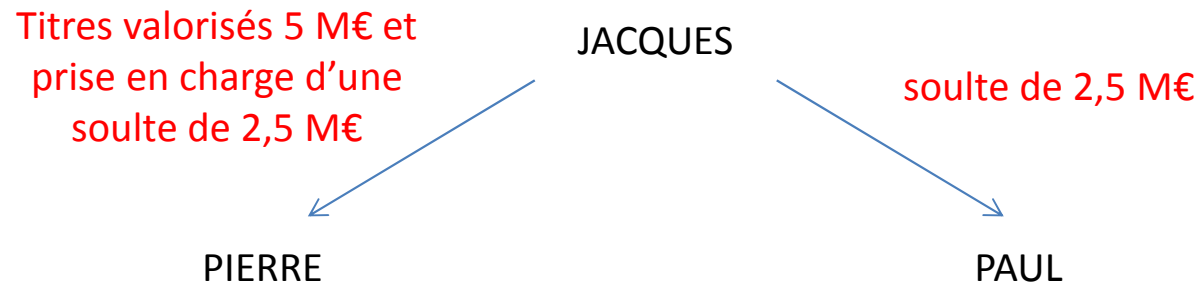
Schéma



Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Etape 1: Réalisation d'une donation partage aux deux enfants avec pour l'un, remise des titres sous pacte DUTREIL et pour l'autre attribution d'une soulte payable par l'enfant repreneur.

L'intérêt de cette donation partage est que l'exonération de droits à hauteur de 75% s'applique sur les titres et la soulte.



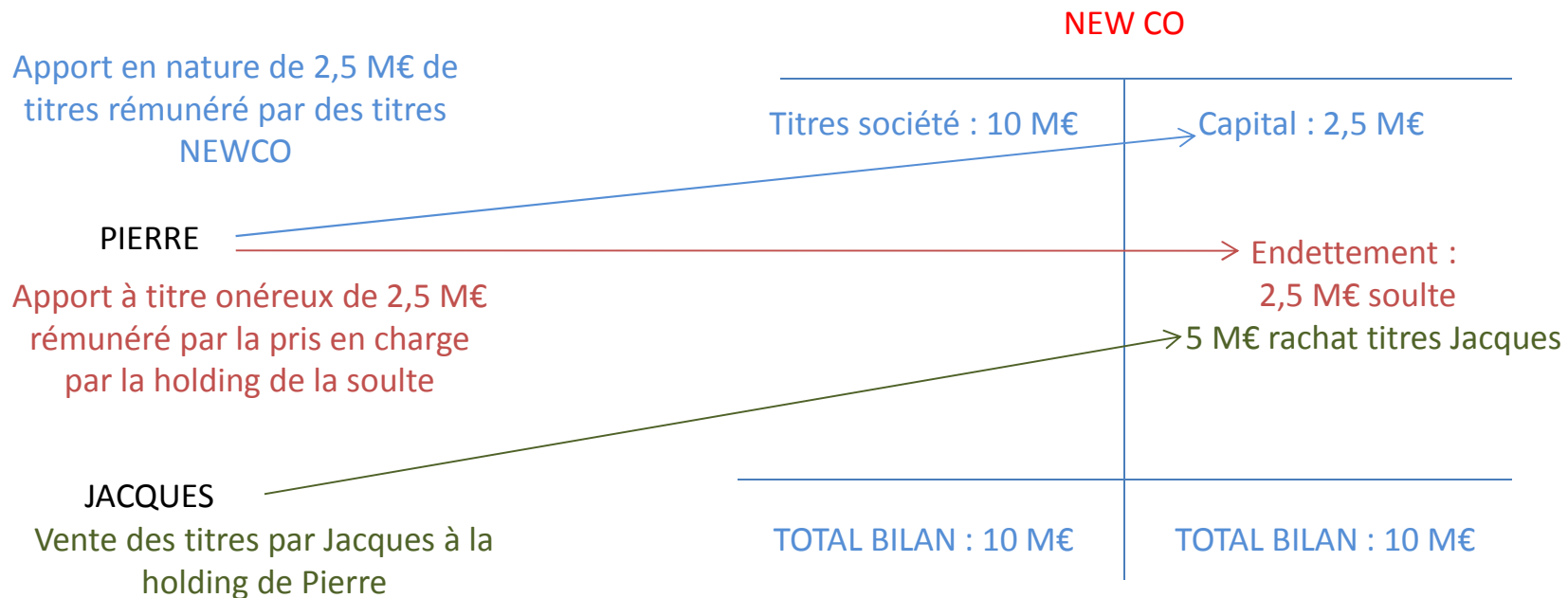
Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Etape 2 : Réalisation d'un pacte DUTREIL sur 50% des titres de la société d'exploitation soit 5 M€.

Valorisation des titres	5.000.000 €
Base taxable après Abattement DUTREIL	1.250.000 €
Part par donateur et donataire	625.000 €
Abattement de 159.325 €	465.675 €
Droits à payer	82.664 €
Réduction de droits de 50%	41.332 €
Droits à payer par les 2 enfants	82.664 €

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Etape 3 : Création d'une société holding par apport de titres de Pierre avec prise en charge de la soulte de Paul et achat des titres de Jacques.



L'intérêt de ce schéma est que la société holding va pouvoir rembourser l'emprunt contracté grâce aux dividendes perçus par la société d'exploitation en quasi-franchise d'impôt sur les sociétés du fait du régime mère-fille.

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

B. La transmission à titre onéreux de l'entreprise

Le départ à la retraite du dirigeant d'entreprise (Art 150-O D du C.G.I.)

Le dirigeant qui vend sa société à l'occasion de son départ à la retraite peut profiter d'une exonération d'impôt sur la plus value générée par la revente de ses titres à la condition que la société soit une PME imposée à l'impôt sur les sociétés et qu'elle réponde aux critères suivants :

- Employer moins de 250 salariés au cours des 3 dernières années.
- CA < 50 millions d'euros ou total du bilan < 43 millions d'euros.
- Capital détenu au moins à hauteur de 75% par des personnes physiques.

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

De son côté le dirigeant doit pendant les cinq dernières années précédant la cession :

- Avoir été dirigeant de la société dont les titres sont cédés.
- Avoir détenu au moins 25% des droits de vote ou des droits financiers.
- Faire valoir ses droits à la retraite dans les deux années suivant ou précédant la cession.
- En cas de cession des titres à une société, le dirigeant ne doit pas détenir directement ou indirectement des droits de vote ou des droits financiers dans les bénéfices sociaux de cette société.

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Exemple :

Un dirigeant crée en 1992 avec sa femme une Sarl au capital de 7623 euros . En 2012, il revend sa société 3.500.000 euros pour faire valoir ses droits à la retraite.

Quelle fiscalité sera générée par cette cession ?

- aucun impôt sur la plus value de 3.492.377 euros.
- Les prélèvements sociaux seront dus à hauteur de 541.318 euros soit 15,50% de 3.492.377 euros.

Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

L'apport des titres de la société d'exploitation à une structure holding suivi de leur cession par cette dernière.

Schéma :

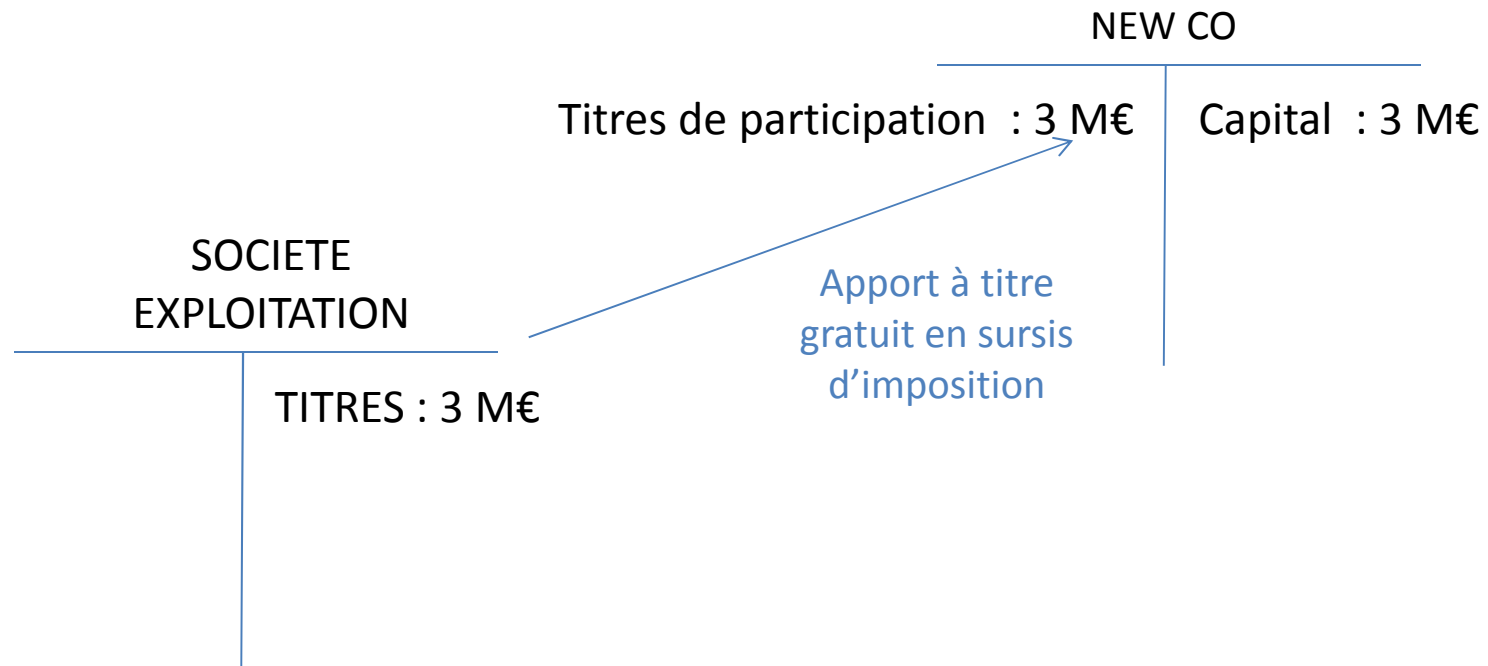
Un dirigeant âgé de 47 ans souhaite céder son entreprise valorisée 3 M€ pour se concentrer sur un nouveau projet professionnel.

Une société holding sera créée dans laquelle le dirigeant apportera les titres de la société d'exploitation. Cet apport sera rémunéré par des titres de NEWCO et ne supportera aucun frottement fiscal. (Art 150-0 B du C.G.I.)

Dans un deuxième temps, le dirigeant cèdera les titres de participation de la société d'exploitation en quasi exonération d'impôt (seule une quote-part de frais et charges de 10 % du résultat net de ladite plus value est appliquée après deux ans de détention Art 219 I a du C.G.I.) et disposera ainsi de la trésorerie nécessaire soit approximativement 3 M€ pour mener à bien son nouveau projet.

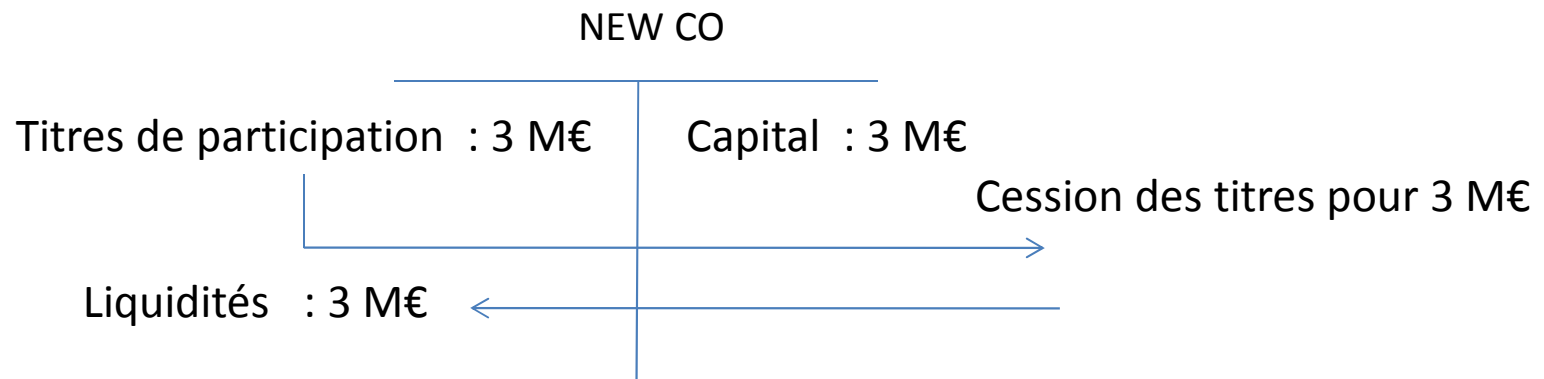
Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

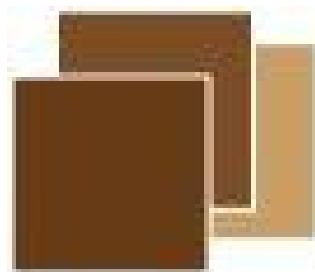
Etape 1 : Apport des titres de la société d'exploitation à NEWCO en sursis d'imposition



Les principaux outils de transmission d'entreprise en France

Etape 2 : Cession des titres de participation et emploi des liquidités dans un nouveau projet professionnel





CELCA CONSEILS

Une filiale de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne